



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Laos

Question écrite n° 75166

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le sort des minorités ethniques issues des régions composant l'ancienne Indochine française. Le départ de la France, après la décision du gouvernement français de se désengager en 1954, a ouvert une période de répression intense par les dictatures communistes de la région. Une politique délibérée d'éradication est menée envers tous les opposants politiques et plus particulièrement envers les minorités ethniques hmong qui, en d'autres temps, n'ont pas hésité à se sacrifier au côté de l'armée française dans sa lutte contre l'ennemi vietminh. Saisi par certains députés, il lui a rappelé que la France apportait une aide financière en coopération avec les organisations des Nations unies. Cependant, cette réponse ne précise pas en quoi et comment l'aide apportée aux pays en cause est conditionnée au respect des droits des populations hmong, et quelles sont les mesures diplomatiques concrètes que la France a prises, ou compte prendre, pour tenter de venir en aide à ses anciens compagnons de lutte. C'est pourquoi il lui demande des précisions sur les conditions exactes d'attribution de ces aides financières ainsi que sur les mesures prises pour protéger les ethnies minoritaires.

Texte de la réponse

La France entretient avec la République populaire démocratique lao un dialogue régulier, constructif, mais exigeant sur la situation des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives. Ce sujet est abordé lors de chaque rencontre de haut niveau. Il fait l'objet d'une approche commune avec nos partenaires de l'Union européenne. Les demandes françaises et européennes sont actualisées en permanence pour tenir compte de la situation réelle. La situation des Hmongs du Laos est un sujet particulier de préoccupation pour la France comme pour ses partenaires européens. Il faut la voir à la lumière de l'histoire récente du pays et de sa très grande pauvreté. La France encourage les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ou territoriale et au profit de tous. La réinstallation de personnes déplacées dans un esprit de concorde nationale et de règlement pacifique des différends doit constituer une priorité, et ces principes doivent s'appliquer en particulier aux Hmongs. La France, pour sa part, leur accorde depuis des années une attention particulière. Plusieurs milliers de Hmongs qui avaient pris part à nos côtés aux combats de la première guerre d'Indochine ont été accueillis sur notre sol, y compris en métropole. Ces communautés ont su s'intégrer, et participer activement à la vie de leurs communautés d'accueil, comme c'est le cas en Guyane française. Un grand nombre de Hmongs ont été accueillis dans d'autres pays dans le cadre de programmes internationaux de réinstallation. La République populaire démocratique lao est aussi un PMA (pays moins avancé) enclavé, auquel la France apporte aide humanitaire et au développement. Cette assistance vise explicitement à venir en soutien aux populations les plus défavorisées et à lutter contre la pauvreté quelle que soit leur origine ethnique. Le Laos est inscrit à ce titre au fonds de solidarité prioritaire et a reçu en 2003 plus de 15 millions d'euros. Nos concours sont mis en oeuvre avec rigueur et en étroite coopération avec les organisations des Nations unies, notamment le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75166

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9330

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10795